



Ville de **MARLES-LES-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 18 septembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 18 septembre 2025.

Étaient présents : Mme DERUELLE Karine, M. COUVILLERS Nicolas, Mme SZCZEPANIAK Caroline, M. WATTEL Jean-Marc, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, M. ZIOLKOWSKI Félix, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, M. LAISNÉ Philippe, Mme BACHELET Véronique, Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane, Mme LERICHE-CRETON Martine, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, Mme LIGNIER Irène, Mme VANNECKE Aurélie, M. LEKKI Christian.

Étaient absents représentés : Mme LENTWOJT Suzanne (pouvoir donné à Mme LOUCHART Christiane), M. BENS Frédéric (pouvoir donné à Mme BACHELET Véronique), M. NOWACZYK Freddy, (pouvoir donné à Mme DERUELLE Karine), Mme CUISINIER-QUEVA Peggy (pouvoir donné à M. WATTEL Jean-Marc), Mme ROUSSEL Ghislaine (pouvoir donné à M. COUVILLERS Nicolas).

Étaient absents non représentés : M. POHIER Jean-Marie, M. BOBEK Bernard, M. MICHALSKI Richard, M. DANDRE Francis, Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique, M. DECOURCELLE Jérémy, Mme DECOURCELLE Cindy, M. LEROY Jérôme, M. FIBA Richard.

Soit : 15 présents, 14 absents (dont 5 pouvoirs), soit 20 votants.

Formant la majorité des membres en exercice. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Martine LERICHE-CRETON a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2025 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 24.09.25.11 DU 24 SEPTEMBRE 2025 PUBLIÉE LE 30 SEPTEMBRE 2025

OBJET : APPEL A PROJETS 2026 DES RESEAUX D'ECOUTE, D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP)

Madame Caroline SZCZEPANIAK expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'appel à projets 2026 des Réseaux d'Appui à la Parentalité, il y a lieu de solliciter les financements correspondants auprès de la CAF du Pas-de-Calais.

Les Réseaux d'Ecoute, d'Aide et d'Accompagnement des Parents (REAAP) permettent la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien. Ils sont, par ailleurs, un cadre de partenariat entre les différentes institutions et associations intervenant dans le champ de la parentalité essentiel pour le développement de synergies et la mutualisation des pratiques, ainsi que des connaissances.

L'objectif est d'accompagner les familles dans la prise en charge des difficultés repérées en complément des actions proposées dans le cadre de la réussite éducative et des différents dispositifs.

Les actions parentalité sont portées, pilotées et animées par le service d'accompagnement socio-éducatif de la Direction de la Cohésion Sociale.

Dans le cadre de l'appel à projets 2026 des Réseaux d'Ecoute, d'Aide et d'Accompagnement des Parents (REAAP), il y a lieu de solliciter les financements correspondants auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais.

VU l'appel à projets 2026 du Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Accompagnement des Parents (REAAP), de la Caisse d'Allocations Familiales ;

CONSIDERANT que les actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité sont des actions collectives mises en place avec et pour les parents au sein de la commune ;

CONSIDERANT que ces actions sont construites en réponse à un besoin identifié ;

CONSIDERANT l'intérêt que cet appel à projets des REAAP représente pour la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Caroline SZCZEPANIAK, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à répondre favorablement à l'appel à projets 2026 des Réseaux d'Ecoute, d'Aide et d'Accompagnement des Parents (REAAP), à déposer les demandes de subvention et à signer les documents correspondants.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 24 septembre 2025 a été, le 30 septembre 2025, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Karine DERUELLE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 30 septembre 2025

Le Maire,

Karine DERUELLE